

M. BARKER : Qu'on me permette de poser une autre question au ministre. Supposons qu'il n'y ait pas de lutte dans deux ou trois divisions électorales, que ferait-il s'il devait prendre comme base le nombre de suffrages exprimés ? Dirait-il qu'il n'y a pas d'électeurs puisqu'il n'y a pas de scrutin ?

M. OLIVER : Voilà ce qu'ont dit les orateurs de la gauche relativement au district d'Athabaska. J'aimerais, pour le mieux renseigner, citer à mon honorable ami un fait qui se rapporte à la manière dont se fait la préparation des listes au Nord-Ouest, et lui indiquer quel est le but de ce travail. Le fait seul rapporté par l'honorable député de Strathcona que dans dix arrondissements électoraux répartis, je crois, dans les quatre districts de la province de l'Alberta, le nombre des bulletins déposés a dépassé celui des électeurs inscrits sur les listes, prouve suffisamment que le nombre d'électeurs inscrits n'est pas un critérium certain du chiffre de la population. Nos listes ne ressemblent pas à celles de cette partie-ci du pays, car elles ne sont pas préparées d'après le même principe. Au Nord-Ouest, le recenseur est nommé à la veille des élections ; il doit inscrire sur la liste les noms de ceux qui dans un arrondissement électoral, ont à son avis, le droit de vote. Il peut rencontrer ces électeurs ; ceux-ci peuvent, par contre, lui être complètement étrangers. Quant au résultat du scrutin, il n'importe aucunement que le nom d'un électeur apparaisse ou non sur la liste. Quiconque jouit de l'électorat, peut se rendre au bureau de vote et y déposer son bulletin, après avoir été assermenté. Puisqu'il en est ainsi, il est évident qu'on ne prend pas dans la préparation des listes le même soin que dans les provinces de l'est où les listes électorales constituent la preuve suprême de l'électorat des citoyens.

Dans cette partie-ci du Canada, les candidats et les députés encourent des dépenses de centaines et de milliers de dollars pour obtenir des listes électorales exactes, parce que celles-ci, je le répète, font seules foi de l'électorat des habitants. Il n'en est pas ainsi au Nord-Ouest. Personne ne dépense un sou pour la préparation des listes électorales ; aussi considère-t-on celles-ci comme étant notoirement inexactes en tant qu'elles représenteraient, suppose-t-on, le véritable nombre des électeurs de chaque arrondissement. Quand il fut question de la délimitation des circonscriptions électorales, nous n'avions pas l'intention de priver qui que ce fut de son droit d'électeur et ce n'est pas pour cela que nous avons pris pour base de cette répartition le nombre de votants plutôt que celui des électeurs inscrits sur les listes ; mais nous avons compris que le nombre des bulletins déposés serait accepté par tout le monde comme indiquant plus exactement le nombre des véritables électeurs dans chaque district.

M. BARKER : L'honorable ministre connaît-il la moyenne des électeurs dont les noms ne se trouvaient pas sur les listes et qui se sont présentés aux bureaux de vote ?

M. OLIVER : Non.

M. BARKER : Nous voulons savoir si le nombre de personnes qui ont voté sans que leurs noms fussent sur les listes, est important, et si cette règle ne s'applique pas à tous les districts électoraux de façon à modifier la moyenne des suffrages exprimés.

M. OLIVER : Sans doute.

M. BARKER : Alors, quelle différence cela peut-il établir quant aux listes puisque celles-ci indiqueront toujours la véritable moyenne du nombre des électeurs ?

M. OLIVER : Oui, et non, nous n'en sommes pas certains. La certitude est de beaucoup plus forte quand on l'appuie sur le nombre de bulletins déposés dans les urnes que sur les noms mentionnés sur des listes préparées comme celles-là le sont.

M. BARKER : L'honorable ministre oublie un détail. Il peut arriver que 30, 40 ou 50 p. 100 des électeurs inscrits sur les listes ne votent pas ; d'autre part, il peut se faire que 1 p. 100 ou 2 p. 100 des suffrages exprimés soient ceux d'électeurs non inscrits. Dans un cas, il s'agit de 1 ou de 2 p. 100 des chiffres exacts, tandis que dans l'autre 50 p. 100 sont exclus des calculs exacts.

M. W. J. ROCHE : Si le ministre croit que le nombre de bulletins déposés est un meilleur critérium que le nombre de noms inscrits sur les listes, comment se fait-il, si nous en croyons les calculs soumis par le Gouvernement lui-même, que dans les onze circonscriptions du sud il y a eu 10,500 suffrages exprimés, alors que les listes contenaient 15,895 noms ? Quel est le meilleur critérium du chiffre de la population ? Le même fait s'est produit dans la partie nord.

M. BARKER : Cela établit une différence de 50 pour 100. Si l'honorable ministre veut nous indiquer le nombre d'électeurs qui ont voté sans que leur nom se trouvât sur les listes, nous pourrions dire si c'est la liste des électeurs ou le nombre des votants qui est le guide le plus sûr.

M. LAKE : Dans le seul cas dont j'ai eu connaissance, le nombre de bulletins déposés correspondait à celui des électeurs inscrits sur la liste, mais il y avait des noms répétés sur l'une des listes, car il y en avait deux. Celle dont on s'est évidemment servi, contenait des noms répétés. Je n'ai pu trouver un seul cas—et j'ai, pourtant, étudié un grand nombre de listes—celles de six circonscriptions électorales des Territoires—ou le nombre de suffrages exprimés a dépassé celui des noms inscrits sur ces listes.

J'ai été heureux d'entendre le ministre citer les chiffres du recensement, ce qui démontre qu'il a consulté les rapports des com-